

Mémo Pratique Employeur :

Comment adhérer à la convention Prévoyance du CDG 66 ?

Contexte

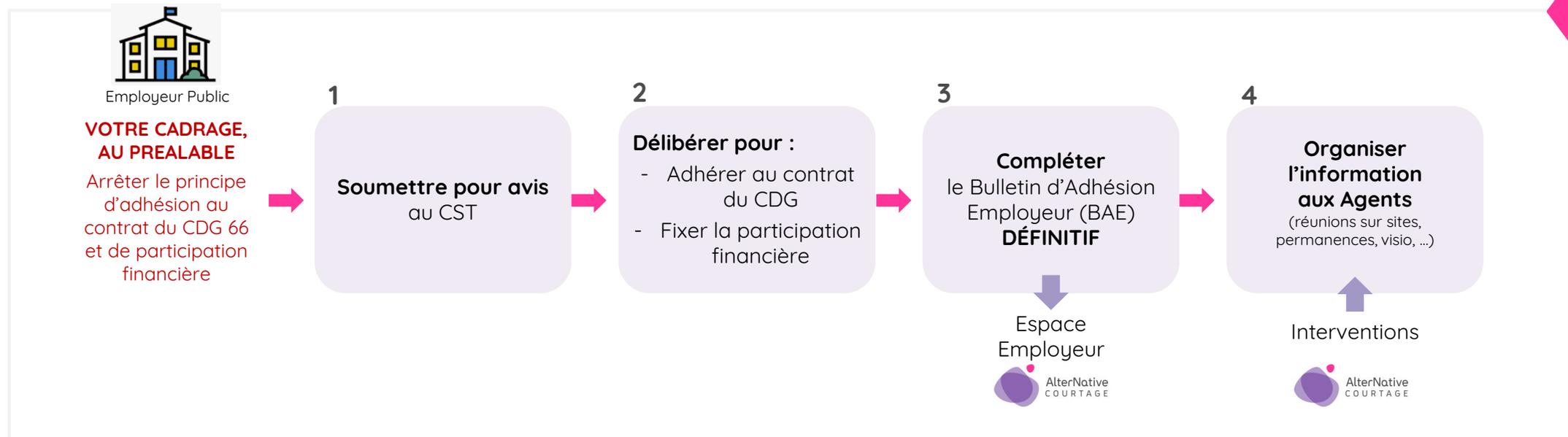
- Dans le cadre de la Protection Sociale Complémentaire de vos agents, votre Centre de Gestion des **Pyrénées Orientales** a mis en œuvre une convention de participation en **Prévoyance**, confiée à **AlterNative Courtage** et **Rempart Mutuelle**
- En tant qu'Employeur, pour répondre à vos obligations au **1^{er} janvier 2025**, vous pouvez adhérer à cette convention et ainsi permettre à vos agents à leur tour d'en bénéficier.
- Deux circuits d'adhésion Employeur vous sont proposés, en fonction de votre calendrier propre.
- Ces deux circuits sont présentés pages suivantes

Employeur : comment Adhérer ?

Le circuit « nominal » (1/2)

- Le circuit « **nominal** », en 4 étapes successives

31/12/2024

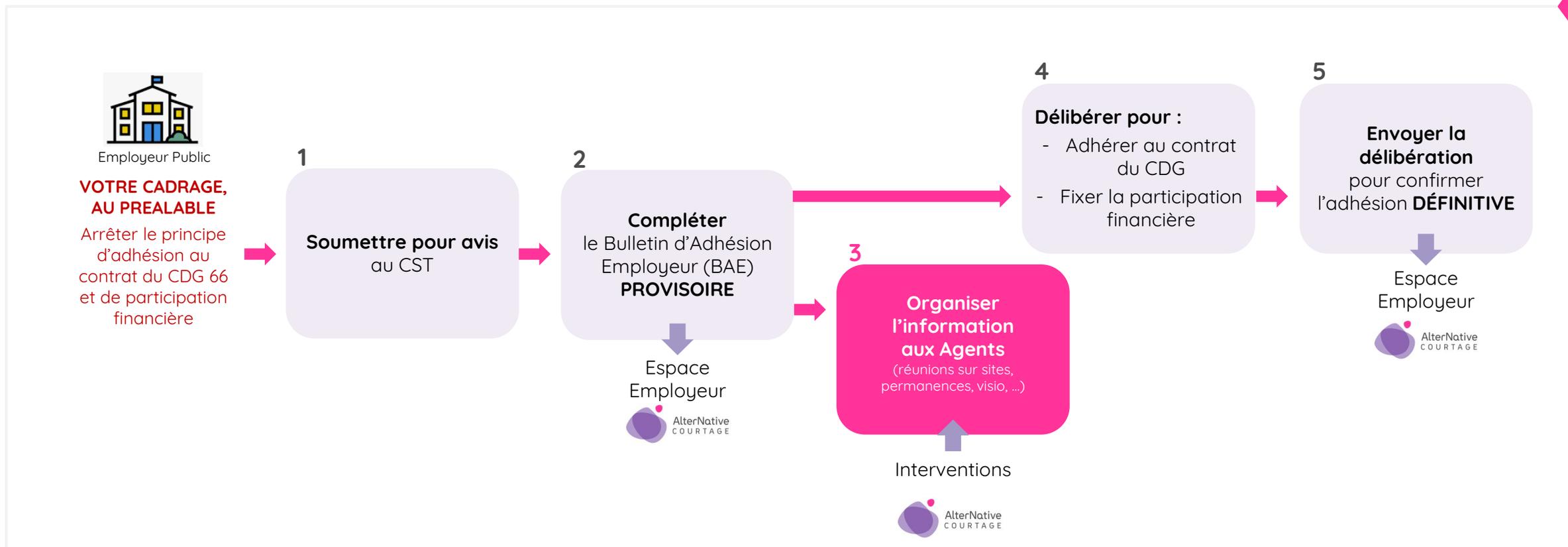


Employeur : comment Adhérer ?

Le circuit « accéléré » (2/2)

- Le circuit « **accéléré, en faveur des Agents** », intégrant les contraintes des différents calendriers.

31/12/2024



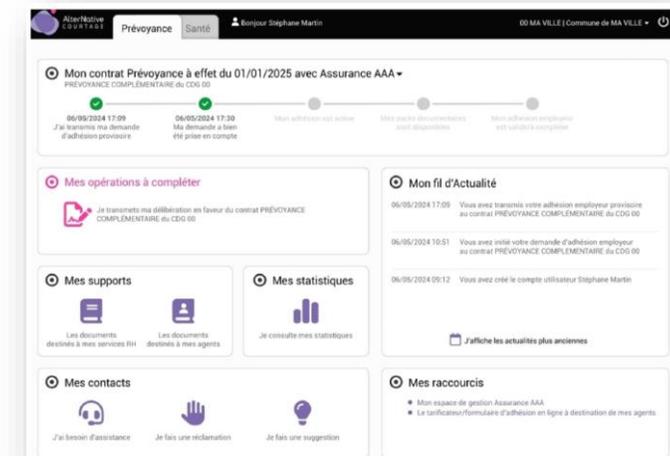
Prise d'effet de l'adhésion Employeur : au plus tôt 1^{er} janvier 2025 ; puis possible à chaque 1^{er} du mois

Adhésion Employeur en ligne

Pour adhérer en ligne: <https://portail.alternative-courtage.fr/>

L'espace Employeur AlterNative Courtage vous permet de :

- Compléter votre Bulletin d'Adhésion Employeur
- Ajouter des points de contact dédiés
- Suivre le déploiement et la mise en place de votre contrat
- Accéder aux supports pédagogiques, informatifs et contractuels



Merci
de votre attention

